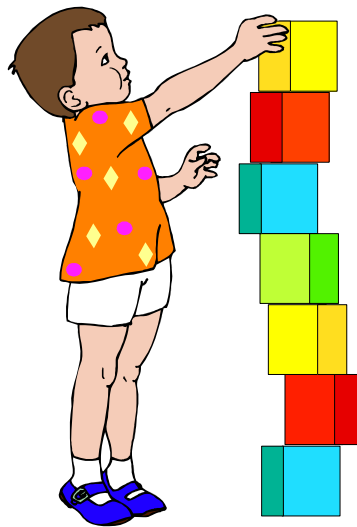


LIVRET D'ACCUEIL

ETRE ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) A LA CRECHE FAMILIALE LA GALIPETTE

SIVOM Val de Banquière – Service Crèche Familiale
Tel : 04 93 54 31 55



1/ Qu'est ce que la crèche familiale :

La crèche familiale est un mode de garde proposé par le service Petite Enfance du SIVOM Val de Banquière aux familles domiciliées sur la commune de La Trinité.

Elle comprend des assistantes maternelles qui accueillent à leur domicile un à trois enfants au maximum, âgés de 2 mois et demi à 4 ans.

L'amplitude d'ouverture de la crèche familiale permet l'accueil des enfants de 7h à 19h, du lundi au vendredi.

Les enfants évoluent dans un cadre familial, tout en accédant à un début de socialisation grâce à l'organisation, par la direction de la crèche familiale, d'ateliers d'éveil et de regroupements ludiques.

2/ Pourquoi choisir la crèche familiale :

- Vous êtes employée et rémunérée par le SIVOM Val de Banquière (vous dépendez du service Petite Enfance) ;
- Les familles vous sont adressées directement par la direction de la crèche familiale. Toutes les démarches administratives sont prises en charge par le service de la crèche familiale ;
- Vous avez la certitude d'un emploi stable et d'un salaire minimum garanti qui est fonction de votre agrément ;
- Vous accédez à un contrat à durée indéterminée au bout de 3mois d'essai et 1 an d'ancienneté (1 an qui peut être renouvelé) ;
- Vous disposez de matériels de puériculture fournis par le service de la crèche familiale ;
- Vous travaillez en équipe et bénéficiez d'un encadrement assuré par des professionnels de la petite enfance (puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants, infirmière, pédiatre, psychologue) ;
- Vous participez aux réunions mensuelles de travail et de réflexion (échanges professionnels, dynamique d'équipe) ;
- Vous bénéficiez d'actions de formation organisées dans le cadre du SIVOM Val de Banquière ;
- Vous avez droit aux avantages du Comité National d'Action Sociale.

3/ Les compétences requises pour être assistant(e) maternel(le) en crèche familiale :

- Connaître le développement physique, psychique, moteur, cognitif du jeune enfant, de ses besoins afin de pouvoir y être attentive ;
- Favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant par des activités adaptées. Etre capable de laisser un espace d'expression aux enfants, savoir les écouter ;
- Avoir de bonnes conditions d'hygiène ;
- Avoir un comportement professionnel ;
- Etre responsable, organisée, patiente, tolérante, dynamique ;
- Savoir travailler en équipe et être partante pour toujours remettre en question ses habitudes de travail.
- Respecter le secret professionnel.

4/ Comment devenir assistant(e) maternel(le) en crèche familiale :

Après avoir obtenu votre agrément auprès du Conseil Général, vous devez adresser une demande d'emploi au service des ressources humaines du SIVOM Val de Banquière.

Vous passerez un entretien de recrutement avec des professionnels de la petite enfance ainsi que des représentants du SIVOM Val de Banquière.

Si votre candidature est retenue, vous serez engagée pour une durée de 3 mois (essais.) Ce contrat sera suivi d'un CDD d'une année qui peut être renouvelé. A la suite de ce dernier, il pourra vous être proposé un Contrat à durée Indéterminée.

Merci d'adresser votre demande à :

- ✓ *SIVOM Val de Banquière, Service des ressources humaines, 21 Boulevard du 8 mai 1945 - 06730 St André de la Roche. Tél. : 04 93 27 71 27*
- ✓ *Une copie doit être adressée à la direction de la crèche familiale, rue Gaston Mouton, La Cité du Soleil, 06340 La Trinité.*
